



Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023 (non vérifié)

Février 2024



**Commission canadienne de sûreté nucléaire – Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Ressources
naturelles, 2024
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, la reproduction de ce document en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also available in English as: *Canadian Nuclear Safety Commission –
Quarterly Financial Report for the Quarter Ended December 31, 2023*

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web de la CCSN](#). Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Tél. : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cnsccsn@nsc-ccsn.gc.ca

Site Web : <https://www.cnsccsn.gc.ca>

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/ccsnccsn

Twitter : [@CCSN_CNSC](https://twitter.com/CCSN_CNSC)

LinkedIn : linkedin.com/company/cnsccsn

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Autorisation et mandat.....	1
1.2 Méthode de présentation du rapport	2
1.3 Structure financière de la CCSN	2
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1 État des autorisations votées et législatives	3
2.2 Analyse des dépenses	4
3. Risques et incertitudes.....	5
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	6
5. Approbation des cadres supérieurs.....	6
Annexe.....	7
État des autorisations (non vérifié)	7
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées).....	8

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses.

Ce rapport trimestriel a été examiné par le Comité ministériel d'audit.

1.1 Autorisation et mandat

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités non militaires liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada afin de préserver la santé et la sécurité et de protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle internationales du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des dispositifs explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique et réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

Le Plan ministériel et le Budget principal des dépenses (Partie II) offrent davantage d'information sur les pouvoirs, le mandat et le cadre des résultats ministériels de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. Le tableau sur l'État des autorisations joint à ce rapport (voir l'annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024, ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de limites annuelles approuvées, de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure financière permettant le recours à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

En vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, la CCSN a l'autorisation légale de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle a reçues au cours de l'exercice financier courant ou précédent dans le cadre de ses activités. Les montants perçus venant des droits réglementaires pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de faire face aux changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit, par exemple, que les hôpitaux et les universités soient exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. On compte parmi ces activités celles concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué au changement net des autorisations, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2023.

Faits saillants des résultats financiers pour le trimestre et cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires 2023-2024 jusqu'au 31 mars 2024	Autorisations budgétaires 2022-2023 jusqu'au 31 mars 2023	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulées au T3 de 2023-2024	Dépenses cumulées au T3 de 2022-2023	Écart entre les dépenses
Crédit 1 - Dépenses de programme	55 061	48 263	6 798	35 287	28 489	6 798
Autorisations législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 546	5 174	372	4 160	3 361	799
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN	101 056	98 383	2 673	68 282	67 411	871
Autorisations législatives totales	106 602	103 557	3 045	72 442	70 772	1 670
Total	161 663	151 820	9 843	107 729	99 261	8 468

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations totales de dépenser disponibles pour la CCSN en 2023-2024 ont augmenté de 9,9 millions de dollars ou 6,5 % (passant à 161,7 millions de dollars) au 31 décembre.

Les autorisations votées ont augmenté de 6,8 millions de dollars, ou 14,1 % (passant à 55,1 millions de dollars). Cette augmentation s'explique par :

- des fonds de 4,9 millions de dollars reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), par l'entremise de l'Initiative de renouvellement des évaluations d'impact, pour l'établissement d'un nouveau programme de subventions et de contributions appelé le

Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones, et une augmentation de l'enveloppe de financement du Programme de financement des participants existant. L'écart est partiellement attribuable à un décalage dans les dates, car les fonds du projet ont été reçus au T4 de 2022-2023

- une augmentation de 2,7 millions de dollars sur 12 mois reçue du SCT pour renforcer la capacité et la compétence techniques de la CCSN à régler les petits réacteurs modulaires (PRM)
- une diminution de 0,8 million de dollars en raison du financement reçu en 2022-2023 du SCT pour des fonds reportés de 2021-2022 à 2022-2023 sur la base des besoins opérationnels anticipés

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ont augmenté de 0,4 million de dollars ou 7,2 % (passant à 5,5 millions de dollars) en raison des nouveaux fonds reçus du SCT pour l'Initiative de renouvellement des évaluations d'impact.

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les dépenses de la CCSN pour des activités assujetties à des droits pour le recouvrement des coûts. Cette autorisation a augmenté de 2,7 millions de dollars ou 2,7 % (passant à 101,1 millions de dollars) en raison de l'augmentation du coût de la vie, y compris les traitements et les salaires.

2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans le tableau de l'État des autorisations fourni en annexe, les dépenses au T3 ont augmenté de 4,8 millions de dollars ou 14,2 % (passant à 38,6 millions de dollars), et les dépenses pour le cumul de l'exercice ont augmenté de 8,5 millions de dollars ou 8,5 % (passant à 107,7 millions de dollars). Les dépenses au T3 liées au crédit 1 ont augmenté de 4,1 millions de dollars, ou 42,3 % (passant à 13,7 millions de dollars), et les dépenses pour le cumul de l'exercice ont augmenté de 6,8 millions de dollars, ou 23,9 % (passant à 35,3 millions de dollars). Les dépenses au titre du paragraphe 21(3) de la LSRN ont augmenté de 0,4 million de dollars, ou 1,9 % (passant à 23,5 millions de dollars), et les dépenses pour le cumul de l'exercice ont augmenté de 0,9 million de dollars, ou 1,3 % (passant à 68,3 millions de dollars). Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ont augmenté de 0,3 million de dollars, ou 23,8 % (passant à 1,4 million de dollars), et les dépenses pour le cumul de l'exercice ont augmenté de 0,8 million de dollars, ou 23,8 % (passant à 4,1 millions de dollars).

Comme il est indiqué dans le tableau en annexe sur les Dépenses budgétaires ministérielles par article courant, l'augmentation des dépenses de 4,8 millions de dollars pour le T3 et de 8,5 millions de dollars pour le cumul de l'exercice, par article courant, s'explique par :

- une augmentation de 1,9 million de dollars (4,8 millions de dollars pour le cumul de l'exercice) des coûts en personnel découlant de la mise en œuvre des activités de préparation à la réglementation des PRM, des nouveaux projets de l'industrie ainsi que des activités continues de dotation des postes vacants

- une augmentation de 0,3 million de dollars (1,1 million de dollars pour le cumul de l'exercice) des coûts liés au transport et aux communications en raison de l'élimination des restrictions de voyage découlant de la COVID-19 imposées durant le T1 de 2022-2023, en plus d'une hausse du nombre de voyages en lien avec des nouveaux projets de l'industrie et des activités de mobilisation des Autochtones
- une augmentation de 1,1 million de dollars (1,5 million de dollars pour le cumul de l'exercice) en services professionnels et spéciaux en raison du décalage dans les dates de paiement à d'autres ministères pour des services de technologie de l'information
- une augmentation de 0,7 million de dollars (0,7 million de dollars pour le cumul de l'exercice) en frais de réparation et d'entretien engagés pour convertir les locaux à bureaux loués aux normes de conception Milieu de travail GC afin de faciliter la réduction du portefeuille de locaux loués
- une augmentation de 2,1 millions de dollars (2,7 millions de dollars pour le cumul de l'exercice) des paiements de transfert pour le Fonds de soutien aux capacités des parties intéressées et des Autochtones ainsi qu'en raison du décalage dans les dates de paiement des contributions pour le Programme de recherche et de soutien et le Programme de financement des participants
- une diminution de 0,8 million de dollars (1,6 million de dollars pour le cumul de l'exercice) des dépenses de location en raison du décalage dans les dates de paiement des frais de location d'immeuble ainsi que d'une réduction du portefeuille de locaux à bureaux loués par la CCSN
- une diminution de 0,3 million de dollars (0,6 million de dollars pour le cumul de l'exercice) des dépenses liées à l'acquisition de matériel et d'équipement en raison du décalage dans les dates de paiement de l'équipement informatique et d'une baisse des dépenses liées à l'acquisition d'équipement de laboratoire
- une diminution nette de 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars pour le cumul de l'exercice) dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La CCSN continue de revoir son cadre de planification stratégique afin de tenir compte des changements qui se produisent dans le secteur nucléaire. Elle continue également d'anticiper les besoins d'une industrie en pleine évolution, plus particulièrement :

- le plan d'Ontario Power Generation de prolonger la durée de vie de la centrale nucléaire de Pickering et éventuellement de la remettre en état
- l'intérêt continu du secteur pour les petits réacteurs modulaires
- la hausse des activités de consultation et de mobilisation des Autochtones
- la croissance prévue de la demande et la capacité de production planifiée pour des isotopes médicaux
- la croissance potentielle de la capacité nucléaire compte tenu des objectifs de carboneutralité

La CCSN évalue continuellement l'incidence des changements sur les ressources au moyen de processus officiels de planification et de budgétisation afin de maintenir une souplesse et une durabilité, compte tenu des besoins changeants du marché.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'a eu lieu en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du troisième trimestre de 2023-2024.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

X

X

Ramzi Jammal
Premier dirigeant par intérim

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)

Annexe

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés au trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	55 061	13 749	35 287	48 263	9 659	28 489
Autorisations budgétaires législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 546	1 387	4 160	5 174	1 120	3 361
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN	101 056	23 471	68 282	98 383	23 033	67 411
Autorisations budgétaires totales	161 663	38 607	107 729	151 820	33 812	99 261
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	161 663	38 607	107 729	151 820	33 812	99 261

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	120 806	28 047	82 152	114 163	26 191	77 356
Transports et communications	5 827	1 870	4 546	4 746	1 590	3 452
Information	1 060	38	614	1 061	179	632
Services professionnels et spéciaux	19 386	4 236	12 411	20 023	3 180	10 941
Location	3 179	579	1 584	3 872	1 340	3 195
Services de réparation et d'entretien	1 589	971	1 301	1 942	280	627
Services publics, matériaux et fournitures	424	132	327	424	131	289
Acquisition de matériel et d'équipement	3 606	352	1 158	3 713	641	1 799
Paiements de transfert	5 680	2 384	3 620	1 770	252	881
Autres subventions et paiements	106	(2)	16	106	28	89
Dépenses budgétaires brutes totales	161 663	38 607	107 729	151 820	33 812	99 261
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	161 663	38 607	107 729	151 820	33 812	99 261

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.